

RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



2021

www.smc79.fr

En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes à son conseil communautaire. Les communes de la collectivité ont également à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC à Ste-Eanne et sur le site web www.smc79.fr

42 élus

1 Président : Éric CUSEY (septembre 2020)

6 vice-présidents

73 agents



45 000 bacs

9 déchetteries

1 recyclerie

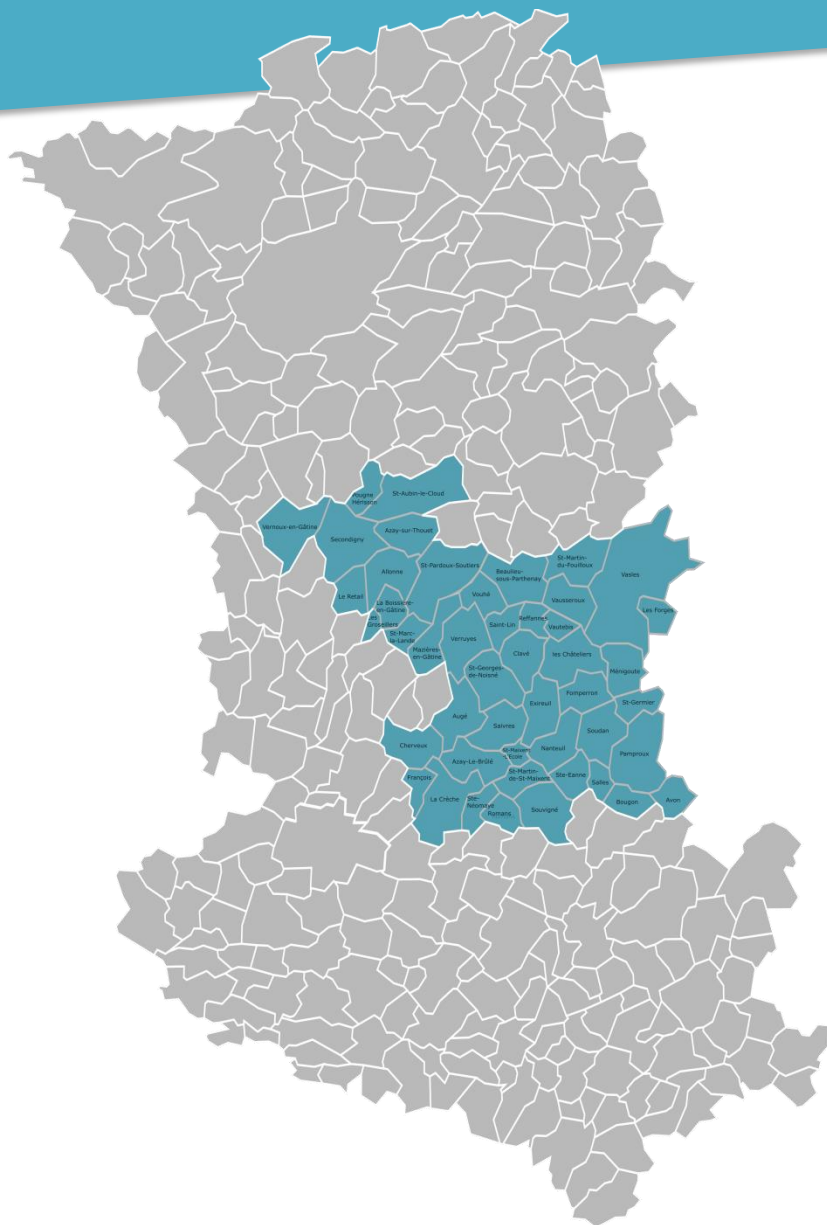
1 plate-forme de broyage

1 centre de valorisation

6 M€ de fonctionnement

1 M€ d'investissements

VUE D'ENSEMBLE DU SMC



Faits marquants en 2021 :

- ✓ Adoption du PLPDMA 2022-2027
- ✓ Fermeture de la déchetterie de Verruyes au 31/12/21
- ✓ Etude sur l'optimisation du réseau de déchetteries

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC



3 intercommunalités

Haut Val de Sèvre : 30 803 habitants

Val de Gâtine (en partie) : 6 884 habitants

Parthenay-Gâtine (en partie) : 11 394 habitants

47 communes

49 081 habitants

966 km²

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.



La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.



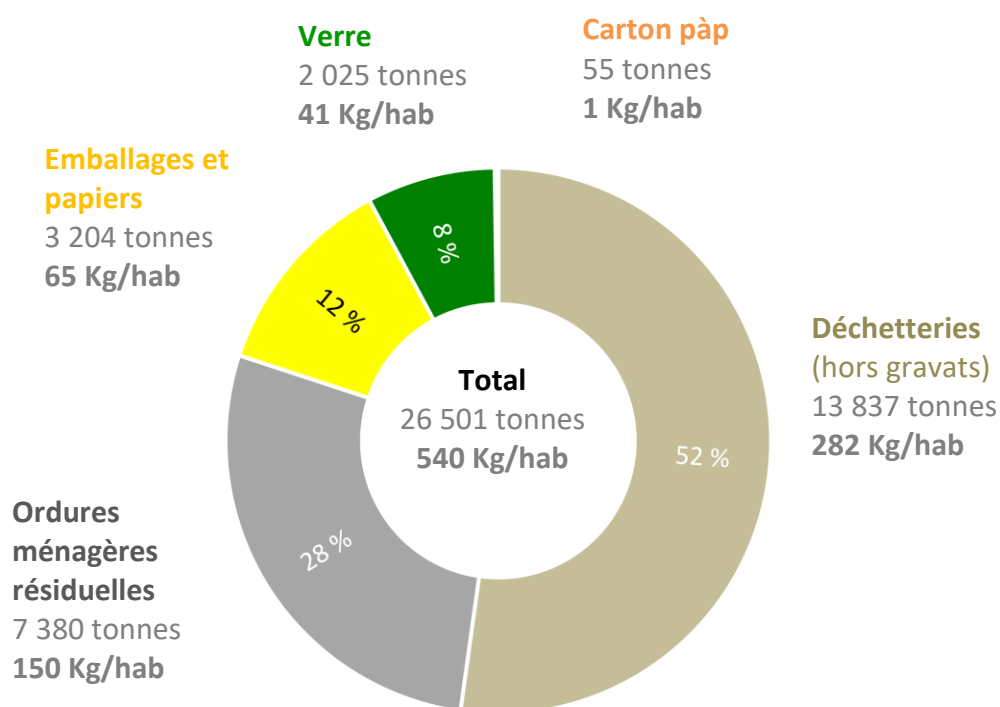
La collecte sélective s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre.



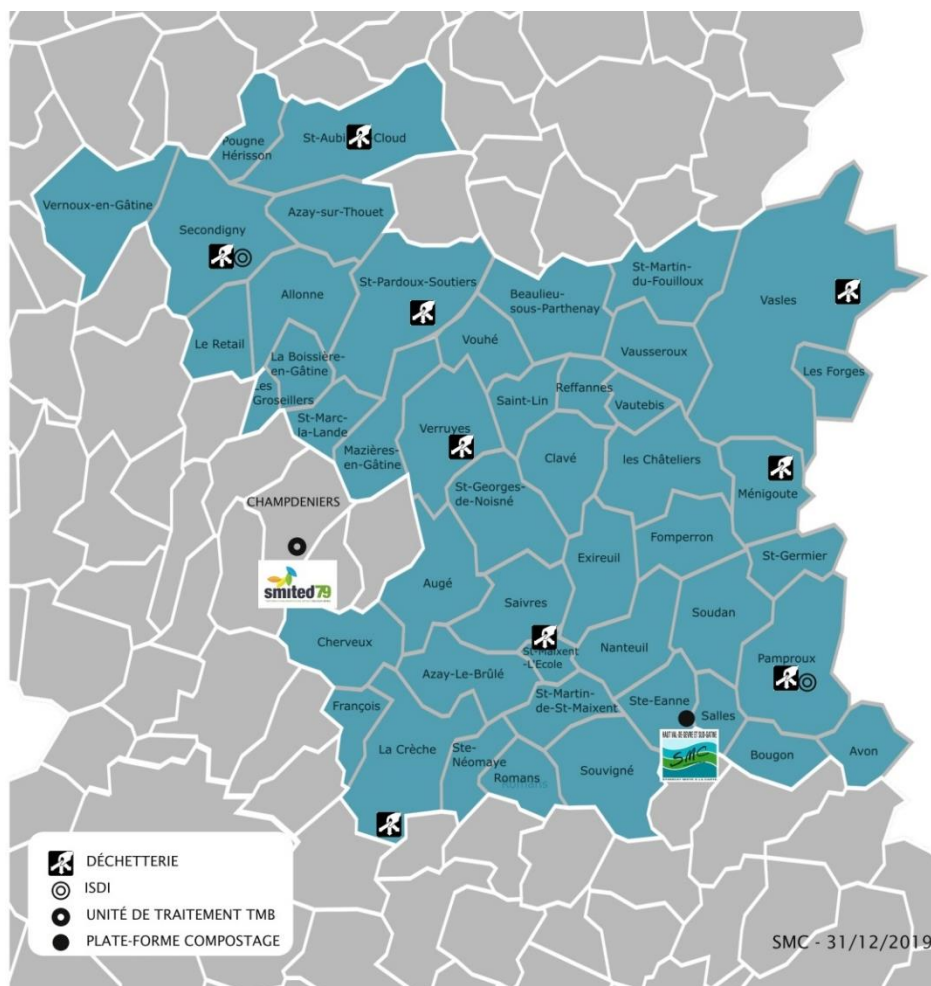
La collecte des autres déchets et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 9 déchetteries. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé.



VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



Ordures ménagères

TMB (tri mécano biologique)
à Champdeniers
SMITED (Syndicat Mixte
Intercommunal de Traitement
et d'Élimination des Déchets)

Emballages ménagers

Centre de tri SUEZ
à Poitiers
SUEZ (marché public)
Refus tri : UIOM ARCANTE (41)
et ISDND à Sommières (86)

Déchets végétaux

Plate-forme de compostage
à Ste-Eanne
SMC

Non valorisés de déchetterie

ISDND (installation de stockage
des déchets non dangereux)
à Coulonges Thouarsais
SMITED

ISDND
à Amailloux
SITA

Gravats

ISDI (installation de stockage
des déchets inertes)
à Pamproux
SMC

75 % de déchets valorisés

PRÉVENTION DES DÉCHETS



Afin de poursuivre les actions menées de 2010 à 2014, dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est engagé à participer à la mise en œuvre du programme Zéro Gaspillage Zéro Déchets (ZGZD) porté par le département et le SMITED, de 2015 à 2017. Cette labellisation a permis d'élaborer un contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) avec plusieurs collectivités du SMITED, pour 2018 à 2020.

En 2021, le SMC a élaboré et adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour 2022-2027.

ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2021

Recyclerie Tri d'Enfer du SMC

Donner plutôt que jeter !

Le SMC a ouvert en 2013, une recyclerie gérée en régie, sur le site de la déchetterie de St-Maixent-L'École. La recyclerie permet la vente d'objets donnés par les usagers en déchetteries.

Compte tenu des conditions sanitaires, plusieurs ventes ont été annulées.

15 journées de vente en 2021 **22 007 €** de ventes **14** tonnes d'objets réemployés

La **Faites de la Récup'** organisée à la recyclerie, avec le concours de la Nouvelle Aquitaine, durant la semaine européenne de réduction des déchets, a permis de promouvoir la réparation, la transformation, le réemploi auprès de 200 personnes.

Des animations ont eu lieu toute la journée du 20 novembre 2021, à la recyclerie :

- Vente à la recyclerie
- Ambiance assurée par « Les Recycleurs de son » à partir d'instruments bricolés : je récupère, je transforme, je joue
- Atelier de réalisation de tawashis (éponges à partir de chaussettes), des furoshikis (emballages avec des tissus) par l'association zéro déchet de la Crèche (matin)
- Atelier réparation et vente d'ordinateurs remis en état par un bénévole
- Stand d'information du SMC avec suivi du poids des objets vendus durant la journée
- Repas zéro déchet avec les agents et bénévoles de la recyclerie, ainsi que les animatrices prévention du SMC. Le restaurateur a livré tous les aliments en saladiers ou plats.





La recyclerie Tri-d'Enfer

Site de la déchetterie - Les Courrolles - St-Maixent-l'Ecole

**Pour un Noël magique
Ventes d'objets et jouets
à prix solidaires**

**vendredi 3 décembre 2021
samedi 11 décembre 2021
vendredi 17 décembre 2021**
de 9h à 12h et de 14h à 17h

NOMBRE DE PERSONNES LIMITÉ
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
Pour se protéger et protéger les autres

Pour tout renseignement :
05 49 05 37 10 - www.smc79.fr



L'opération « **Laisse parler ton cœur** », menée en collaboration avec ecosystem pendant la semaine européenne de réduction des déchets, a été renouvelée et a permis de collecter

environ **500 kg** de jouets (35 hottes). Ceux-ci ont été vendus à prix solidaires lors des ventes de la recyclerie en décembre.

Dispositif d'aide au broyage des végétaux chez les particuliers

En 2021, le SMC a signé une convention avec la nouvelle entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS. Le SMC prend en charge l'équivalent d'une heure de travail d'un personnel (28 € HT).

30 foyers ont bénéficié de ce dispositif.

Compostage à domicile

Le SMC incite les habitants à composter et propose la mise à disposition d'un composteur par foyer.

633 composteurs ont été distribués en 2021 aux usagers.

Plusieurs distributions ont été organisées : à la mairie de Cherveux, au CPIE à Les Châteliers avec animation du maître composteur, à la mairie d'Augé, à la mairie d'Azay-sur-Thouet, à la déchetterie de Pamroux. La distribution est assurée toute l'année au siège social du SMC.

6 structures ont été dotées d'un composteur : EHPAD Sacré Cœur à Cherveux, résidence retraite Secondigny, ALICOOP, Boulangerie Saivres, Jardin partagé Asso zéro déchet la Crèche, cimetière de Les Groseillers



42% des foyers sont équipés. 9 221 composteurs ont été distribués depuis 2002. Les quantités de déchets alimentaires évitées sont estimées à **1 550 tonnes** en 2021. (Les déchets de cuisine : 75 kg/hab/an évités selon *l'étude d'évaluation des gisements d'évitement - ADEME janv. 2016*)

Sensibiliser et informer

Sensibilisation des scolaires

Pour sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles primaires au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Gâtine Poitevine, à Les Châteliers.

821 scolaires ont été sensibilisés au cours de l'année (40 classes) par le CPIE.

et 1 classe (MFR de Secondigny) par le SMC.



GATINE POITEVINE

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, le spectacle des Recycleurs de son a été offert à 2 écoles engagées dans la prévention et ayant suivi les animations par le CPIE (Ménigoute et Ste-Néomaye).



A la rencontre des habitants

Le SMC est habituellement présent sur les manifestations locales. En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, la plupart des manifestations ont été annulées.

Le SMC était néanmoins présent lors d'une opération de ramassage des déchets sur la commune de la Crèche.

Stop Pub



La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. En 2021, la distribution se poursuit en mairie, au SMC et lors des animations de sensibilisation.

Publication Facebook

ACTIONS DE COMMUNICATION

En 2021, les usagers du territoire ont eu à leur disposition plusieurs outils de communication :

- ✓ Site Internet www.smc79.fr
- ✓ La Page Facebook : SyndicatSMC79
- ✓ Le calendrier de collecte distribué par les mairies,
- ✓ La lettre d'information « Actualités du tri » sur **le tri en déchetterie... et demain**
- ✓ Le guide de compostage remis avec le composteur
- ✓ La réglette mémo tri donnée lors des animations et distributions de composteurs
- ✓ Le mini guide du tri envoyé aux nouveaux habitants avec leur carte d'accès en déchetterie

Une attention particulière est apportée aux erreurs de tri. Les chauffeurs-éboueurs sont dotés de cartons rouges pour les refus de collecte et de cartons jaunes en guise d'avertissement.



Publication Facebook

RÉALISATION DU PLPDMA

Suite au décret 2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou des traitements des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont tenues de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) indiquant les mesures mises en place pour atteindre ces objectifs. Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donnée par une commission nommée CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi).

L'année 2021 a permis de construire le PLPDMA, adopté le 16 novembre 2021.



Les objectifs fixés, entre 2019 et 2027, sont les suivants :

- ✓ Réduction de 12 % des déchets ménagers assimilés (avec inertes)
- ✓ Réduction de 20 % des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Réduction de 16 % des déchets végétaux

Les enjeux stratégiques poursuivis par le PLPDMA sont :

- ✓ Impliquer les collectivités adhérentes dans le programme
- ✓ Associer le PLPDMA à d'autres démarches locales
- ✓ Multiplier les opportunités de communication autour de la prévention déchets.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction, le PLPDMA propose 16 actions réparties en 8 axes :

- Axe 1** Exemplarité des collectivités
- Axe 2** Communication et sensibilisation à la réduction des déchets
- Axe 3** Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux
- Axe 4** Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Axe 5** Augmentation de la durée de vie des produits
- Axe 6** Accompagnement des acteurs du territoire
- Axe 7** Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 8** Réduire les déchets du BTP

LA COLLECTE DES DÉCHETS



MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Chaque foyer est équipé de 2 bacs : un bac pour les ordures ménagères à couvercle vert équipé d'une puce, un bac pour les emballages à couvercle jaune. Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2, en alternance avec les emballages recyclables.

Seule la commune de St-Maixent-l'École est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).





La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le jeudi et le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site www.smc79.fr

Au 1^{er} janvier 2019, la collecte des bacs à couvercle jaune est passée en multi matériaux (emballages + papiers) et en extensions des consignes de tri, afin de simplifier le tri chez l'habitant.

9 bennes traditionnelles

260 000 km/an

20 chauffeurs/rippeurs

	Fréquence	Nombre de communes	Population	Equipement
 Ordures ménagères	1 semaine sur 2	46	41 872	En bac à couvercle vert
	1 fois par semaine	1	7 209	En bac à couvercle vert
	2 fois par semaine en centre-ville	St-Maixent-l'Ecole		ou en sac noir (centre-ville St-Maixent-L'Ecole)
 Multi matériaux	1 semaine sur 2	46	41 872	En bac à couvercle jaune
	1 fois par semaine	1	7 209	En bac à couvercle jaune
		St-Maixent-l'Ecole		ou minibacs (centre-ville St-Maixent-L'Ecole)
 Cartons	1 fois par semaine		76 professionnels et collectivités	105 bacs 240L ou 660L
 Verre	Apport volontaire	47	49 081	186 bornes

Les déchets professionnels sont collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Les consignes de tri

Sur le territoire du SMC, les habitants peuvent **trier tous les emballages et tous les papiers** dans le bac à couvercle jaune :

- tous les emballages et films en plastique : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sacs,...
- tous les papiers,
- tous les emballages en carton et les briques alimentaires (de soupe, de jus de fruits,...)
- les emballages en métal.



RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

Le SMC dispose de **9** déchetteries réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants.

Ces sites apportent une solution de collecte aux autres déchets et aux déchets dangereux (autorisés), non acceptés à la collecte des ordures ménagères et des emballages.



Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Fréquentation moyenne par semaine
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	821
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi Vendredi, samedi	9h-12h 9h-12h et 14h-18h	106
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	239
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	141
St-Maixent-L'École	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	1074
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	260
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h	144
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h	93
Verruyes	Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	76

**Fermeture au
31/12/21**

Déchets acceptés

Batteries, bois (naturel/traité), capsules Nespresso, cartons, cartouches d'imprimantes, CD, déchets d'éléments d'ameublements : DEA (St Maixent l'École, la Crèche, St Pardoux, Secondigny et Pamproux), déchets d'équipements électriques et électroniques : D3E, déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures) : DDS, déchets non valorisés, gravats, huiles alimentaires, huiles mécaniques usagées, lampes/néons, métaux, piles/accumulateurs, plastiques durs, polystyrène, radiographies médicales, végétaux, coquilles d'huître et autres coquillages.

Les objets en bon état peuvent être donnés sur toutes les déchetteries, ils seront remis à la recyclerie pour la vente.

Gravats

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Le site est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

Il est équipé d'un pont bascule qui permet de mieux contrôler les dépôts en direct des professionnels.



Modalités d'accès

La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères ou d'un justificatif de domicile pour la CCPG. Le nombre de passages est limité à 25, renouvelable une fois par an.

Les artisans, commerçants, services techniques sont acceptés sur les déchetteries. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les D3E). Ces apports sont estimés à **4 140 m³ de végétaux + 915 m³ de non-valorisés + 2 100 m³ de déchets valorisables + 661 litres huiles noires + 477 l de DDS (toxiques) + 3 743 unités de DEA (mobilier) + 1 968 unités de DEEE (appareils électriques)**

151 590 passages

Professionnels : **6 008**

Collectivités : **2 620**






Particuliers : **139 949**

Convention CAN : **3 013**

Mode de gestion

Le SMC assure l'exploitation du haut et du bas de quai **en régie** (équipements, rotations de caissons, gestion du personnel).

TONNAGE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

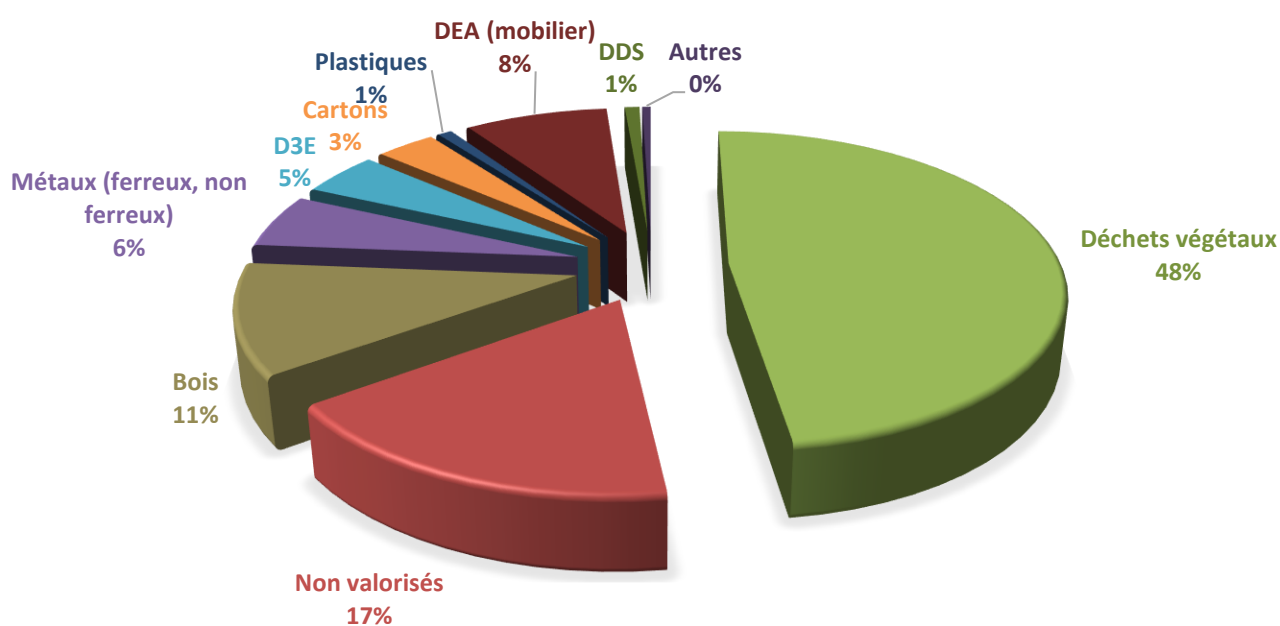
Modalités de collecte		Tonnage 2021	Kg/hab
	Ordures ménagères Bac individuel	7 380	150,4
	Multi matériaux Bac individuel	3 204	65,3
	Verre Apport volontaire	2 025	41,3
	Cartons Bac (professionnels)	55	1,1
	Apports en déchetteries Déchetteries	13 837	281,9
TOTAL DMA hors gravats		26 501	540,0
Gravats	Déchetteries + Dépôts directs en ISDI	6 491	132,3

Les ordures ménagères assimilées provenant de l'activité économique des artisans commerçants et des collectivités sont estimées à 2 200 tonnes par an (30% du gisement).

Flux de déchets	SMC Kg/hab 2021	Deux-Sèvres 2019	Nouvelle Aquitaine 2019	Données rurales nationales 2016
Ordures ménagères résiduelles	150	169	244	192
Emballages / Verre / Papiers	107	94	94	87
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) / Cartons pro	283	241	261	214
Biodéchets	0	16	6	
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	540	520	605	494

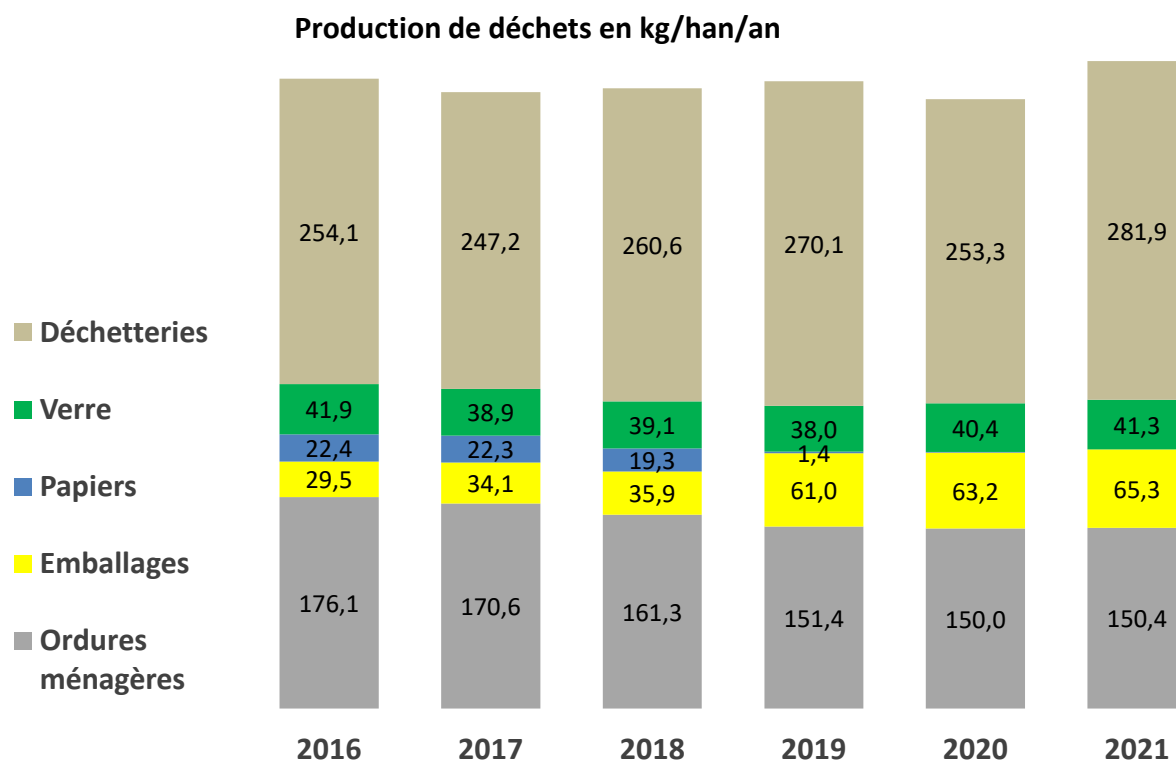
LES CHIFFRES DES DÉCHETTERIES

	2019	2020	2021	2020-2021
Batteries	16 t	16 t	16 t	=
Bois A	539 t	565 t	625 t	↗
Bois B	820 t	781 t	928 t	↗
Cartons	432 t	413 t	468 t	↗
Cartouches d'impression	0 t	0,2 t	0,4 t	↗
DEA (mobilier)	927 t	1 010 t	1 135 t	↗
Déchets diffus spécifiques (toxiques)	112 t	105 t	117 t	↗
Déchets végétaux	6 798 t	5 848 t	6 630 t	↗
DEEE	577 t	586 t	621 t	↗
Métaux	683 t	710 t	761 t	↗
Gravats	2 989 t	3 598 t	4 391 t	↗
Huiles noires	21 t	25 t	25 t	=
Huiles végétales	0 t	2 t	1 t	↘
Lampes et néons	1 t	2 t	2 t	=
Métaux non ferreux	9 t	5 t	1 t	↘
Non valorisés	2 096 t	2 197 t	2 373 t	↗
Piles	5 t	6 t	4 t	↘
Plastiques en mélange	93 t	91 t	112 t	↗
Polystyrène	16 t	15 t	17 t	↗
Radiographies	1 t	0 t	0,4 t	=
Total (hors gravats)	13 146 t	12 377 t	13 837 t	↗



Les déchets végétaux représentent la moitié des apports en déchetterie.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



En 2015-2016 : mise en place de bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (emballages).

En 2019 : passage aux multi matériaux et aux extensions de consignes de tri. les papiers sont acceptés avec tous les emballages dans les bacs à couvercle jaune.

En 2020 : confinement COVID19. Il est constaté une nette diminution des apports en déchetterie due à la fermeture des déchetteries, de mars à mai 2020.

En 2021 : reprise de la consommation et de la production de déchets.

Entre 2019 (point zéro du PLPDMA) et 2021 :

+ 4 % d'emballages et papiers

- 1 % d'OM

+ 3 % de DMA (hors gravats)

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996, afin de réduire le risque de blessures pour ses agents.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

210 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI. **23,9 tonnes** ont été collectées et incinérées en 2021. C'est plus qu'en 2020 (20,4 t) et 2019 (14,4 t), compte tenu de la crise sanitaire.



ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitements spécifiques. Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été confié au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres SMITED.

Eco-organismes des Filières R.E.P. (Responsabilité Élargie du Producteur)

Le principe de la Responsabilité élargie du Producteur (REP) existe dans la loi française depuis 1975. Il prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit.

- ✓ Emballages ménagers/papiers : CITEO
- ✓ Piles : Corepile
- ✓ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et sources lumineuses : ecosystem
- ✓ Déchets dangereux des particuliers : écoDDS
- ✓ Cartouches d'impression : Collectors
- ✓ Déchets d'ameublement : éco-mobilier
- ✓ Textiles-Linge-Chaussures : écoTLC devient Refashion



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Matériaux/flux	Mode de collecte	Repreneurs	traitement ou valorisation
Bois A	Déchetterie	IREMIA (44) / BNE (79)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	IREMIA (44) / ARCHIBLOCK (79)	Valorisation
Batteries	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	SUEZ	Valorisation
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Mise en balle à Ste-Eanne Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
Cartouches d'imprimante*	Déchetterie	Printerre	Valorisation
Déchets diffus spécifiques des particuliers*	Déchetterie	EcoDDS (CHIMIREC-DELVERT) (86)	Traitement spécifique
Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)	Déchetterie	ORTEC (79)	
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incineration
Déchets d'ameublement*	Déchetterie	éco-mobilier(BRANGEON 49)	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques*	Déchetterie	ecosystem (ENVIE2E 79)	Valorisation
Déchets non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert de Ste-Eanne puis ISDND à Coulonges Thouarsais ou Amailloux (79)	Enfouissement
Emballages ménagers*	Bacs ind. BAV	Centre de tri SUEZ (86)	Recyclage
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) Pamproux	Stockage
Huiles alimentaires	Déchetterie	EcoGras (78)	Valorisation
Huiles minérales	Déchetterie	ORTEC (79)	Valorisation
Métaux	Déchetterie	SIRMET (16)	Recyclage
Métaux non ferreux	Déchetterie	AFM Recyclage(86)	Recyclage
Ordures ménagères résiduelles	Bacs individuels	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne (79)	Traitement organique par compostage
Papiers*	BAV	AFM RECYCLAGE (Derichebourg 86)	Recyclage
Piles*	Déchetterie	Corepile	Valorisation
Plastiques déchetteries	Déchetteries	REVIPLAST (87)	Valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Pneus	Déchetterie	Aliapur (Méga Pneus)	Valorisation
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M (16)	Valorisation
Sources lumineuses*	Déchetterie	ecosystem (PAPREC)	Valorisation
Textiles*	Bornes	La Croix Rouge (79)	Valorisation
Végétaux	Déchetterie	Plate-forme de broyage du SMC, à Ste-Eanne (79)	Broyage
Verre	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage

Installation de stockage des déchets inertes

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Il est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

- ✓ Pamproux (arrêté préfectoral d'exploitation du 16/08/2017 – capacité de stockage de 200 000 m³)

Un pont bascule a été installé sur le site de Pamproux, au 1^{er} janvier 2019.

Seule la terre végétale fait l'objet d'un tri. Le reste des gravats est stocké.

Apports gravats en ISDI	Caissons des déchetteries du SMC	Apport direct Particuliers	Apport direct Professionnels et collectivités	Location de caissons	TOTAL
2021	4 391 t	1 296 t	486 t	318 t	6 491 t

Centre de tri mécano-biologique

L'usine de tri mécano biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets), situé sur la commune de Champdeniers, a traité 38 667 tonnes dont 7 380 tonnes d'ordures ménagères du SMC (enfouissement en ISDND évité 48%).

Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le non valorisé de déchetteries (2 373 t). Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées à :

- ✓ Coulonges-Thouarsais (exploitation en régie par le SMITED) 98%
- ✓ Amailloux (exploitation par SITA) 2%

Unité de broyage des déchets végétaux

L'unité de broyage est exploitée par le SMC. Les déchets végétaux issus des déchetteries sont simplement broyés puis expédiés chez des agriculteurs.

Le broyat est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

Apports végétaux	Caissons des déchetteries du SMC	Apports directs	Dépôts communaux	TOTAL
2021	6 631 t	376 t	460 t	7 467 t

Centre de valorisation

Suite à la fermeture du centre de tri des emballages, le bâtiment a trouvé une nouvelle activité de tri. Le tri s'opère sur des caissons en provenance :

- de déchetterie : plastiques, bois A et bois B, pour affiner le tri afin de satisfaire à la qualité de reprise (pérennisation des filières de valorisation),
- des caissons de non valorisés,
- des bennes en location chez des particuliers ou des professionnels, afin d'extraire les matières valorisables.

Mise en balles des cartons

Le SMC a conservé le conditionnement en balles des cartons provenant des déchetteries de son territoire, de la communauté de communes du Mellois en Poitou et de Val de Gâtine. Il gère les expéditions vers les filières de recyclage désignées.








Cartons 1.05	SMC	459 t
Expéditions	Val de Gâtine	146 t
	Mellois en Poitou	553 t

Centre de tri

Le centre de tri de Ste Eanne exploité par le SMC a arrêté son activité de tri des emballages au 1^{er} avril 2018. Depuis, les emballages sont transportés au centre de tri SUEZ à Poitiers, dans le cadre d'un marché public. Equipé de machines de dernière génération et de trieurs optiques, ce centre permet de séparer les différents emballages plastiques et les papiers.

Les conditions de reprise des emballages et papiers sont régies par un contrat signé entre le SMC et CITEO (option garantie de reprise).

Le SMC est partie-prenante dans la SPL pour la création d'un centre de tri interdépartemental UNITRI.

Matériaux issus du centre de tri	Tonnages expédiés	Repreneurs	Recyclage
Acier 	185,17	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium 	9,43	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 5.02 A (cartonnettes) 	416,89	REVIPAC chez SMURFIT KAPPA	Carton
Briques alimentaires 	55,51	REVIPAC chez LUCART SAS	Papier toilette, papier cadeau...
Papiers 1.02 (gros de magasin)	568,97	SUEZ RV SUD-OUEST	Papier, journaux
Papiers 1.11 JRM	887,30	AFM Recyclage	
Plastique en PEHD 	149,86		Arrosoirs, bacs de collecte...
Plastique en PET Clair	174,42	Usines de régénération désignées par VALORPLAST	Fibres pour rembourrage...
Plastique PET Foncé	50,23		Godets fleurs
Sacs et films	49,84		
Refus	572,00	SUEZ	Enfouissement 190,56 t Incinération 381,45 t

Performances de recyclage selon les tonnages expédiés

Matériaux issus du centre de tri	Performance 2019 Kg/hab/an	Performance 2020 Kg/hab/an	Performance 2021 Kg/hab/an
Acier	2,72	2,57	3,77
Aluminium	0,13	0,19	0,19
Cartonnettes	10,71	10,63	8,49
Briques alimentaires	1,43	1,28	1,13
Plastiques	7,85	7,15	8,65
Papiers	26,33	29,72*	29,67

*perte d'un chargement de papiers dans un incendie de camion

Taux de refus

Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- ✗ ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;
- ✗ ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.
- ✗ ils ne sont recyclables (refus liés aux extensions des consignes de tri).

La moyenne des caractérisations sur 2021 est de **27%** contre 21% en 2020. Ces valeurs reflètent une qualité de tri qui se dégrade. La crise sanitaire semble avoir un effet négatif sur la qualité du geste de tri des habitants.

Il est néanmoins constaté un écart important entre les caractérisations et la production réelle en sortie de centre de tri. La production de refus est de 20 % (648 t).

TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55% en 2020 et 65% en 2025.

Ordures ménagères 48% de valorisation

Valorisation matière (métaux) : 1% - Valorisation organique et perte massique : 38,2%

CSR (énergie) : 5,1% Inertes : 3,3%

Enfouissement et autres : 52%

Collecte sélective Emballages + Verre + Papiers 95% de valorisation

Valorisation matière : 88% - Valorisation énergétique (refus de tri) : 5%

Enfouissement (refus de tri) : 7%

Déchetteries 82% de valorisation

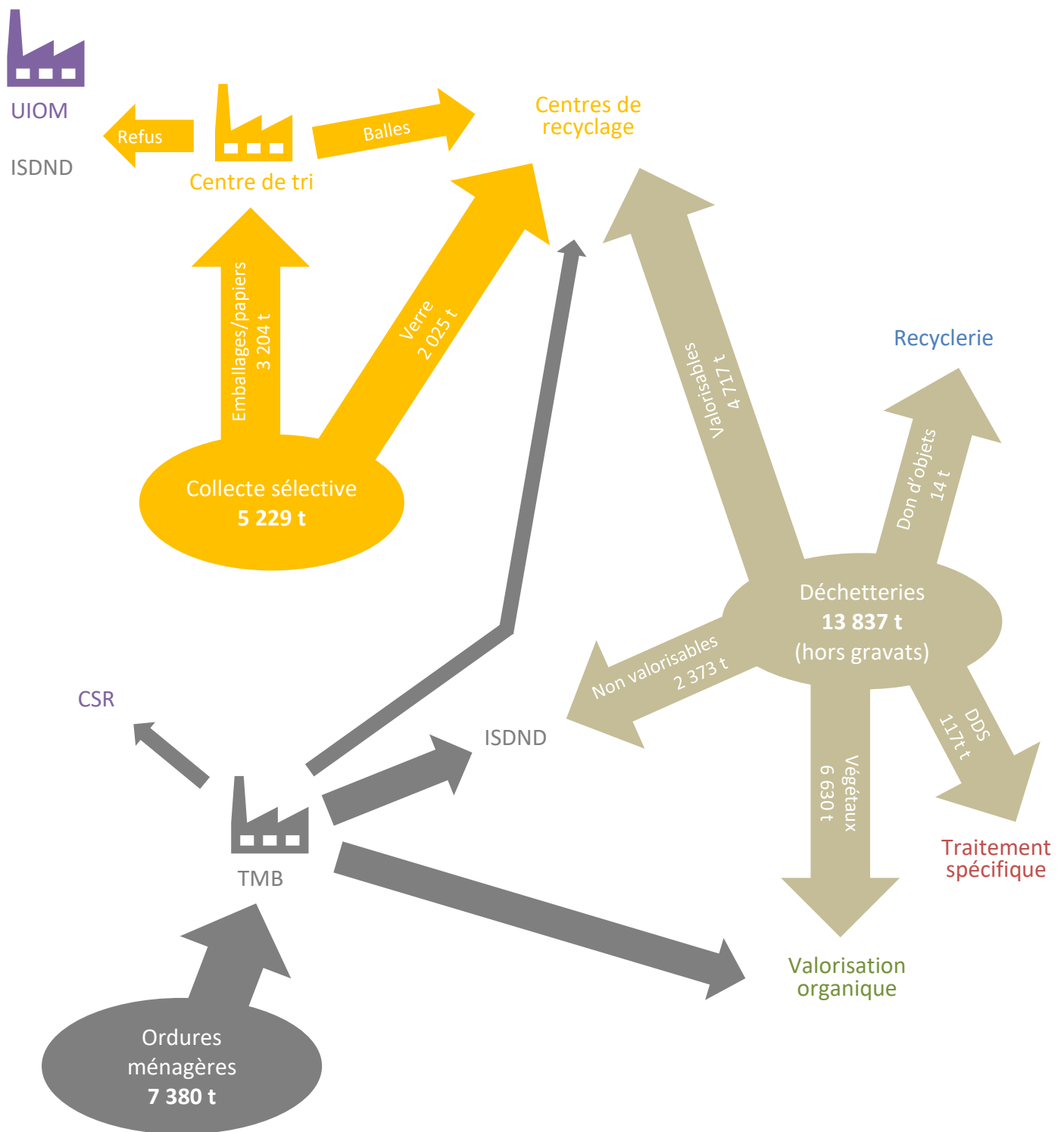
Valorisation matière : 34% - Valorisation organique (végétaux) : 48%

Enfouissement (non valorisé) et autres traitements (DDS) : 18%

Flux de déchets	Tonnages collectés	Valorisation organique (+ perte massique)	Valorisation matière	Valorisation énergétique (CSR ou incinération)	Inertes	Taux de valorisation global
Ordures ménagères résiduelles	7 380	2 819	74	380	242	48%
Emballages / Verre / Papiers	5 229		4 572	381		95%
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) + cartons pro	13 837	6 630	4 717			82%
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	26 446	7 145	9 363	761	242	75%
Taux de valorisation		36%	35%	3%	1%	75%

L'AREC ne tient pas compte de la valorisation organique du TMB, ni des refus de tri, le taux de valorisation globale serait alors de 61,5%.

SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Taux global de valorisation **75%**

EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS



Le SMC emploie 73 agents titulaires et contractuels pour les remplacements de congés et de maladie dans les métiers suivants :

- Chauffeurs-éboueurs (20)
- Distribution bacs (2)
- Agents de déchetterie et valorisation (19)
- Chauffeurs transport/transfert (8)
- Collecte des DASRI (1)
- Agents polyvalents (6)
- Mécaniciens (2)
- Chargés de communication tri et prévention déchets (2)
- Gestion administrative (5)
- Encadrement (8)

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE



Le SMC est administré par des délégués issus des collectivités adhérentes. Le **Comité Syndical** est chargé du vote du budget, des tarifs, des contributions. Il décide des projets, des créations de poste et définit les statuts et règlements de la collectivité. Il se réunit environ 5 fois/an.

En parallèle, 16 élus (dont le Président et les 6 vice-présidents) forment le **Bureau Syndical** qui se prononce sur les sujets et certains marchés, contrats... Il se réunit une fois par mois.

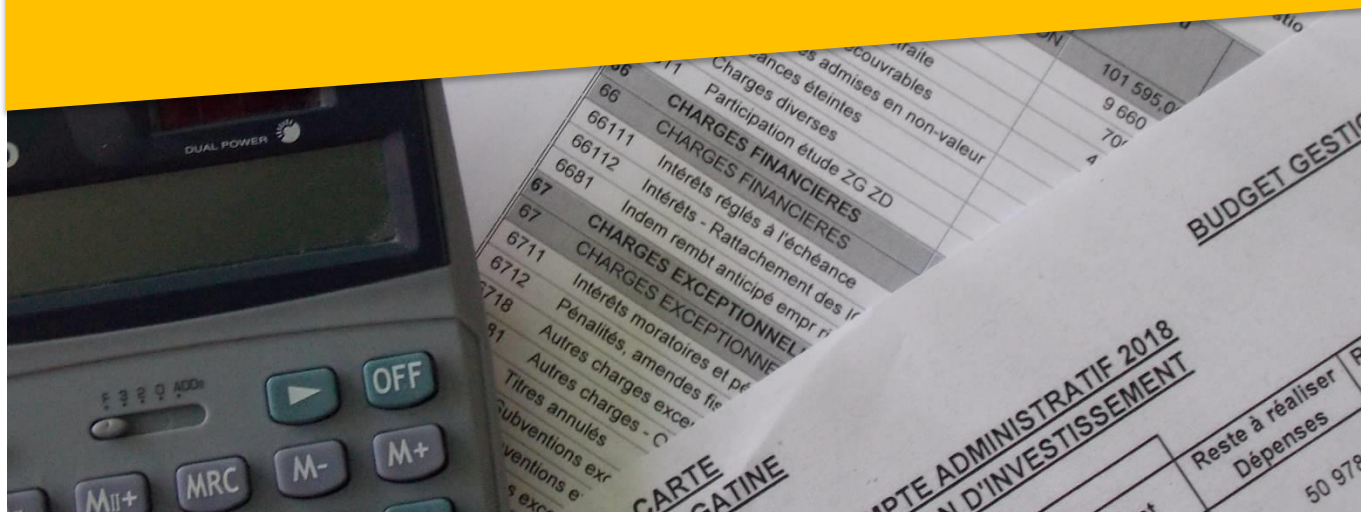
42 élus délégués au Comité Syndical

16 élus membres du Bureau Syndical

Des commissions et réunions de travail ont également lieu tout au long de l'année afin d'assurer la transparence de l'information et la concertation.

La **CCES** commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée fin 2019. Elle est composée d'usagers, associations, chambres consulaires, représentants de l'ADEME, Région, DREAL, des élus et agents du SMC et de la CC Haut Val de Sèvre.

DONNÉES FINANCIÈRES



Le budget et les tarifs 2021 ont été votés par le comité syndical le 14 décembre 2020.

MODE DE FINANCEMENT

Le SMC ne fixe pas les tarifs, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés.

CC Haut Val de Sèvre

2 683 757 €

REOM

CC Parthenay-Gâtine

974 714 €

TEOM

CC Val de Gâtine

588 900 €

REOM

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC

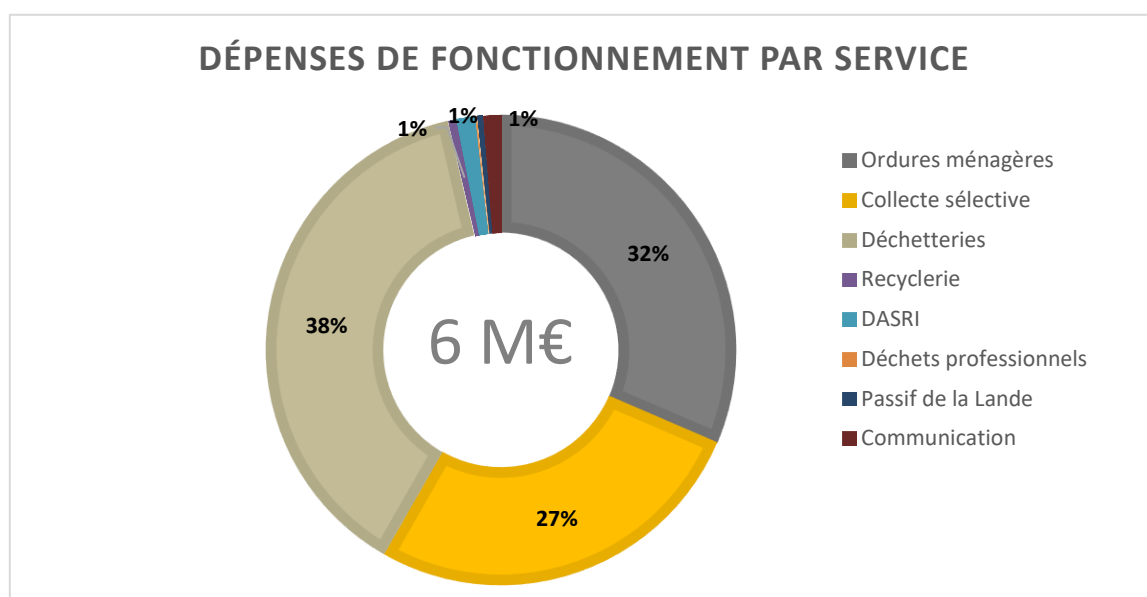
Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement
Dépenses de l'exercice	6 314 105,78 €	692 334,54 €
Recettes de l'exercice	6 222 224,44 €	611 592,41 €
Résultat de l'exercice	-91 881,34 €	-80 742,13
Résultat antérieur reporté	155 296,46 €	1 975 309,63 €
Résultat de clôture	63 415,12 €	1 894 567,50 €

Recettes perçues en 2021 :

Vente de produits	629 181,72 €
Prestations à un tiers	111 968,62 €
Soutien des sociétés agréées	840 764,39 €
Aides reprise aux investissements	51 745,68 €
Redevance spéciale	779 642 59 €
Participation des ménages	3 750 653,64 €



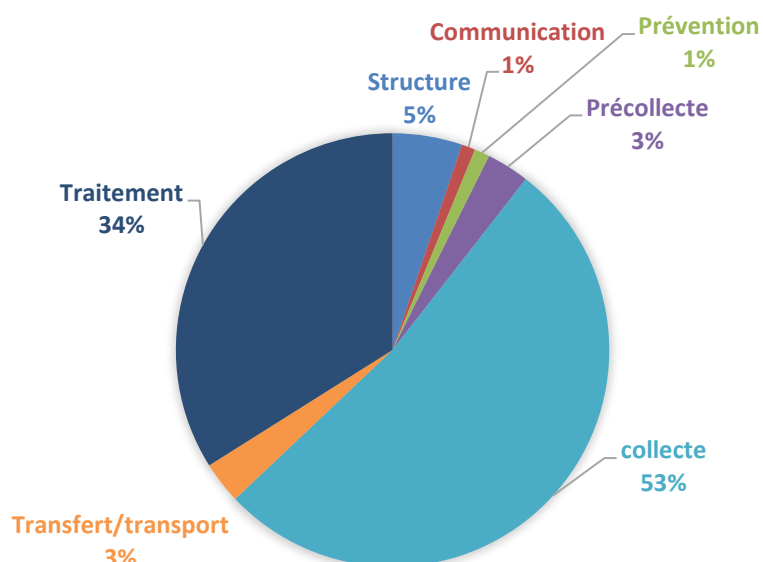
Investissements 2021 :

Benne de collecte	15 203 €	BAV Verre	18 270 €
Bacs de collecte	36 623 €	Composteurs	3 405 €
Matériel et travaux divers	30 937 €	Matériel Industriel	30 627 €
Véhicules de service	74 347 €	Quai de transfert	35 823 €
Réhabilitation de déchetterie	25 964 €		

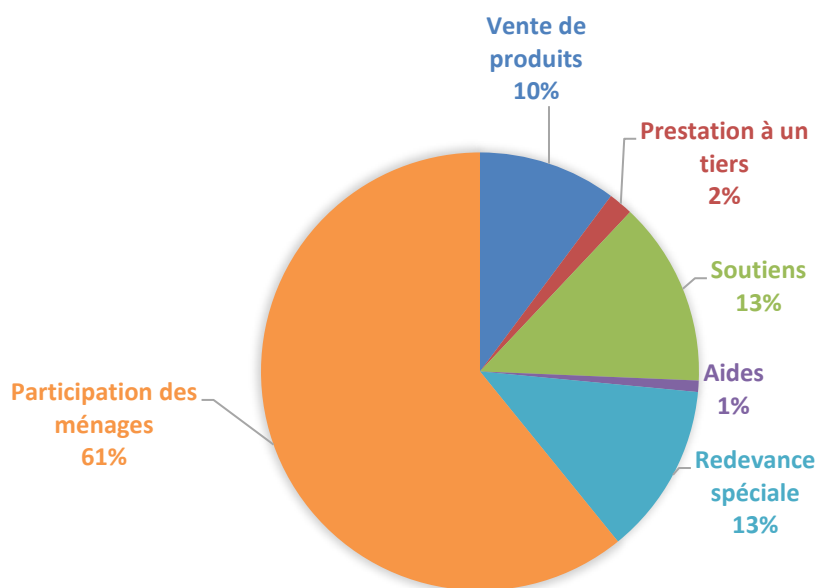
ANALYSE DES COÛTS

Les charges et produits font l'objet d'un suivi analytique sur le modèle mis en place par l'ADEME.

POSTES DE CHARGES



POSTES DE PRODUITS



Les recettes liées à la vente des matériaux et aux soutiens des différents éco-organismes représentent 24 % des recettes de fonctionnement.

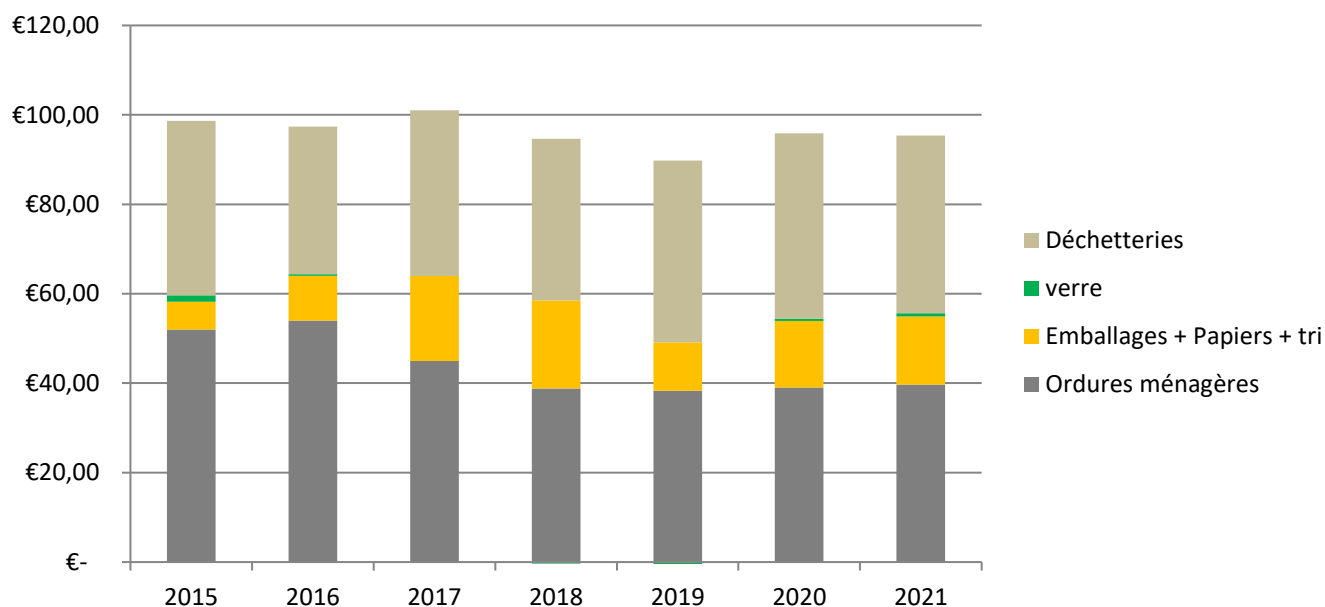
En 2021, compte tenu du contexte économique, le cours des matériaux qui s'est effondré en 2020 remonte. Les ventes s'élèvent à 629 182€ contre 239 477 € en 2020 et 443 553 € en 2019.

Principal soutien de sociétés agréées : CITEO pour la collecte sélective 628 136 €.

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries
Tonnage	7 380	3 204	2 025	13 837
Coût aidé € HT	1 947 761	746 179	37 313	1 946 421
Coût aidé en € HT/tonne	264	233	18	141
Coût aidé en € HT/hab	39,7	15,2	0,8	39,7
Coût national Médian* en € HT/hab	42,3 € (32 €/58 €)	4,2 € (-2 €/14 €)	0,9 € (0,3 €/13,7 €)	23,6 € (17 €/32 €)

*Référentiel ADEME 2019 – Collectivités rurales (chiffres 2016)

Evolution du coût aidé par habitant



Comparaison du coût par habitant

Source AREC

95 €/hab

540 kg/hab/an

SMC
2021

99 €/hab

605 kg/hab/an

Nouvelle Aquitaine
2018

93 €/hab

494 kg/hab/an

Moyenne nationale
(toute typologie d'habitat) 2016

PERSPECTIVES 2022

Etude sur le tri à la source des biodéchets et sur la tarification incitative : le SMC va mener une étude conjointement avec la CCPG et la CC Val de Gâtine

Restructuration du parc de déchetteries : une étude et des négociations sont menées pour éventuellement fermer 4 « petites déchetteries » et en construire 2 nouvelles

Déplacement de la recyclerie : la recyclerie actuellement située sur le site de la déchetterie va déménager dans un nouveau local commercial sur la zone d'Azay-Le-Brûlé.

Mise en service du nouveau quai de transfert des déchets : Le SMC a repensé son quai de transfert pour un chargement au sol

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
DMA	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
DDS	Déchets diffus spécifiques
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OMA	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique



ADRESSE POSTALE


BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex

SIÈGE SOCIAL

3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE

Tél : 05 49 05 37 10

accueil@smc79.fr

 [SyndicatSMC79](https://www.facebook.com/SyndicatSMC79) - www.smc79.fr